

# **Conseil Municipal du 20 janvier 2009**

*Etai<sup>ent</sup> présents :* **M. Jean-Marie MULLER, Maire, MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Christian DIDIERJEAN, Mme Charlotte GAUDEL, Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM Jean-Noël RAFFNER, , Mmes Joëlle BOHRHAUER, Chantal PERRIN, Tania MUSY, Catherine FAYOLLE, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Norbert DEMANGEAT, Frédéric PIERREVELCIN, Denis PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.**

*Etai<sup>t</sup> représenté :* Monsieur Jacky FUNK qui a donné pouvoir à Monsieur Claude PIERREVELCIN pour tout vote et décision.

*Absente :* Mlle Marie LITHARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Madame Joëlle BOHRHAUER est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **1) AFFAIRES FONCIERES**

### **1. Achat de terrain à M. Michel BATOT – complément de la délibération du conseil municipal du 9 juin 2008**

Lors de sa séance du 9 juin 2008, le conseil municipal avait délibéré pour procéder à l'acquisition d'une partie du terrain acheté par M. Michel BATOT, issue de la parcelle cadastrée section 9 n°143 (maison ZIMMERLIN), d'une surface de 24 ares environ, et correspondant à l'arrière de la propriété (terrain non bâti), au chemin d'accès existant le long de la rivière (+ sur largeur de 6 mètres), ainsi qu'une bande de terrain en parallèle de la rue du Dr Macker, pour un montant de 5 000 € l'are.

Après arpentage, il s'avère que la surface exacte à acquérir est de 24 ares et 38 centiares, ce qui correspond à un prix d'achat de 121 900 €uros.

Le notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente nous a indiqué que lors de tout achat par une commune d'un terrain d'une valeur supérieure à 75 000 €, il est nécessaire de demander l'avis du service des Domaines (service chargé de l'évaluation des biens auprès de la Trésorerie Générale).

Cet avis a été sollicité par courrier en date du 12 décembre 2008, réceptionné par le service le 18 décembre 2008. Du fait d'un manque d'effectifs, ce service n'a pas été en mesure de nous répondre dans le délai d'un mois qui lui était imparti. Par conséquent, conformément à la réglementation en vigueur, il peut être procédé à la réalisation de l'opération, sans tenir compte de l'avis du service des Domaines.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Vu l'absence de réponse du service des Domaines dans le délai d'1 mois à compter de la réception de la demande,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents ou représentés, Monsieur Clément LOING ne prenant pas part au vote,

- CONFIRME la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2008, concernant l'achat par la Commune de Lapoutroie à Monsieur Michel BATOT des parcelles cadastrées section 9 n°360/143 et 361/143 d'une surface totale de 24,38 ares, au prix de 5 000 € l'are, soit pour la totalité, 121 900 Euros.

## **2. Avenant à la Convention Publique d'Aménagement signée avec la SEMHA**

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention publique d'aménagement pour le lotissement de la Filature, a été signée avec la SEMHA le 15 novembre 2004, pour une durée initiale de deux ans. Un 1<sup>er</sup> avenant, pour une durée de 2 ans, a été signé le 15 novembre 2006. La SEMHA nous soumet aujourd'hui un 2<sup>ème</sup> avenant de prolongation jusqu'au 15 novembre 2010, afin de pouvoir achever la commercialisation des lots.

Rappel des faits :

Après appel d'offres, un compromis de vente a été signé le 27 septembre 2007 avec la société « résidences ORYA » pour la réalisation d'une opération immobilière comprenant des petits collectifs et des maisons en bande. L'acte de vente aurait dû être régularisé dans un délai d'un an à compter de la signature du compromis de vente, soit le 27 septembre 2008 au plus tard.

Vu la conjoncture économique actuelle, notamment dans le secteur de l'immobilier, la société ORYA a demandé la possibilité de paiements échelonnés du prix d'achat ; ce qui a été accepté, au mois de septembre 2008. Depuis, et malgré plusieurs relances de la SEMHA, la société ORYA n'a fait aucune proposition et ne s'est pas manifestée.

La conséquence pour la Commune n'est pas des moindres, puisque la Commune se voit imputer des frais financiers correspondant à la rémunération du découvert bancaire généré par l'opération lors du préfinancement des dépenses au taux T4M + 1%. Le bilan provisoire de l'opération fait apparaître une participation de la Commune à l'équilibre de l'opération à hauteur de 26.978 € (au lieu d'une recette de 18 724 € prévue initialement) au terme, avec des frais financiers d'un montant estimé à 44 366 € pour le portage du terrain depuis le 30 septembre 2008. Si cette situation devait durer, le montant des frais financiers pourrait rapidement évoluer à la hausse compte tenu du montant du découvert de 560.000 euros à fin décembre.

Par ailleurs, la SEMHA devait nous faire parvenir un compte-rendu d'activités complet et définitif pour l'année 2008, ce qu'elle n'a pas fait pour l'instant.

Au vu de l'ensemble de ces incertitudes, Monsieur le Maire propose de reporter le vote de la prolongation de l'avenant à la CPA à la prochaine séance du conseil municipal.

## **2) AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. Décision modificative du budget communal 2008**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint chargé des Finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits au sein du

budget communal 2008, suite à des erreurs d'écriture comptable commises dans le cadre de la vente de la maison forestière.

Ces ajustements sont détaillés ci-dessous :

<i>article</i>	<i>Libellé</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>
<i>775</i>	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		<i>- 92 000,00 €</i>
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>- 80 000,00 €</i>
<i>024</i>	<i>Produit de cessions</i>	<i>80 000,00 €</i>	
<i>7022</i>	<i>Coupes de bois</i>	<i>12 000,00 €</i>	
<i>61523</i>	<i>Voies et réseaux</i>		<i>- 600,00 €</i>
<i>6531</i>	<i>Indemnités</i>	<i>600,00</i>	

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008 approuvant le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2008 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de procéder aux ajustements de crédits sur le budget communal comme détaillés ci-dessus.

## **2. Augmentation de la subvention à l'école de musique de la vallée**

Monsieur le Maire Jean-Marie MULLER indique aux membres du conseil municipal que l'école de musique de la vallée de Kaysersberg (EMVK) a un déficit prévisionnel cumulé de 51 000 € sur les 3 prochaines années (2008 à 2011) engendré essentiellement par l'application de la convention collective dont relèvent désormais les professeurs de musique.

Grâce à la possibilité, pour l'EMVK, de souscrire au nouveau schéma départemental d'éducation artistique et ainsi bénéficier d'un soutien accru du Conseil Général du Haut-Rhin, ce déficit pourra être en partie absorbé. Pour le solde, l'EMVK sollicite une augmentation de la participation des communes de 6,10 € à 10,20 € / élève/ mois sur 10 mois pendant 3 ans. Cette augmentation conditionne la possibilité pour l'EMVK de pouvoir souscrire au schéma départemental.

Une discussion s'engage entre les partisans et les opposants à cette augmentation.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents ou représentés, 8 votes pour, 4 votes contre et 6 abstentions

- ACCEPTE l'augmentation de la participation de la Commune au bénéfice de l'école de musique de la vallée de Kaysersberg, de 6,10 € à 10,20 € / élève/ mois sur 10 mois pendant 3 ans.

## **3. Budget scolaire pour l'année 2009**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE expose au Conseil Municipal le projet de budget scolaire pour l'année 2009, tel qu'il a été établi suite à la réunion de la Commission Scolaire :

## 1 – Fonctionnement

### a) Subvention à la coopérative

Ecole primaire	13,24€ par élève soit 13,24€ x 95 =	1 257,00 €
Maternelle Lapoutroie	11,61€ par élève soit 11,61 x 50 =	580,00 €
Maternelle Hachimette	11,61 € par élève soit 11,61 x 11=	128,00 €
Fête de Noël et Saint Nicolas	4,87 € par élève, soit :	760,00 €
	Primaire : 95 x 4,87 =	463,00 €
	Maternelle Lapoutroie : 50 x 4,87 =	243,00 €
	Maternelle Hachimette : 11 x 4,87 =	54,00 €
Cirque GRUSS (maternelles)		630,00 €
Spectacle « un pays sans bruit » (CP+maternelles)		274,00 €
Cinéma Orbey ((maternelles)		465,00 €
Zoo de Mulhouse (primaire)		250,00 €
Atelier écriture théâtre (primaire)		206,00 €
Classe verte (primaire)		580,00 €
Nuit au refuge de l'étang du Devin (primaire)		467,00 €
Découverte de l'atelier de René WEBER (primaire)		550,00 €
Sorties pédagogiques :		
1 par classe en primaire (4 x 106,5)		...426,00 €
1 par classe maternelle Lapoutroie (2x 106,5)		...213,00 €
1 par classe maternelle Hachimette (1x 106,5)		...107,00 €
<b>Sous total (repris dans le montant des subventions) :</b>		<b>6 892,00€</b>

### b) Fonctionnement normal

Ecole primaire	32,86 € par élève soit 32,86 € x 95 =	3 122,00 €
Ecole mat. Lapoutroie	31,23 € par élève soit 31,23 € x 50 =	1 562,00 €
Ecole mat. Hachimette	31,23 € par élève soit 31,23 € x 11 =	344,00 €
Livres défi lecture primaire		720,00 €
Livres défi lecture maternelles		300,00 €
Frais d'impression primaire		500,00 €
Frais d'impression maternelles		300,00 €

### c) Transports

Terrain foot Hachimette	10 sorties x 3 classes x 82 € =	2 460,00 €
Golf	8 sorties x 1 classe x 130 € =	1 040,00 €
Ski	10 sorties x 2 x 117 € =	2 340,00 €

### d) Divers.

Encadrement ski (3 classes x 10 séances de 2h à 50€) =	1 500,00 €
Encadrement golf (8 heures à 53,00 €) =	440,00 €
Entretien matériel ski =	310,00 €

### Total fonctionnement

	<b>21 831,00 €</b>
Dont Ecole primaire	16 697,00 €
Ecole maternelle Lapoutroie	4 063,00 €
Ecole maternelle Hachimette	1 071,00 €

**Soit un montant moyen par élève de 139,90 €**

## 2 – Investissement :

3 tricycles (maternelle Lapoutroie)	351,00 €
1 bibliothèque (maternelle Lapoutroie)	1 041,00 €
Puzzles (maternelle Lapoutroie)	109,00 €
Jeux de construction (maternelle Lapoutroie)	231,00 €
8 ballons (mat. Lapoutroie et Hachimette)	32,00 €
Minichaîne + enregistreur numérique (mat. Lap et Hachimette)	500,00 €
2 vélos (maternelle Hachimette)	260,00 €

### Total Investissement

**2 523,00 €**

Madame Charlotte GAUDEL, chargée de la vie scolaire souhaite faire le point sur le projet artistique de l'école primaire. Une somme de 2 871 € avait été allouée à l'école primaire en 2007 (sorties ski et golf non réalisées) ; à l'heure actuelle seuls 1 213 € ont été dépensés. M. CHRIST sollicite le renouvellement du reliquat, soit 1 658 € pour l'année 2009. Ce projet n'est pas intégré dans le budget scolaire, par conséquent l'école primaire ne dépasse pas la « limite » annuelle fixée par le conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget scolaire pour l'année 2009
- DEMANDE que le reliquat de la somme allouée au titre du projet artistique, soit 1 658 € soit dépensé au courant de l'année 2009.

#### **4. Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint chargé des finances explique aux nouveaux conseillers municipaux les grands principes régissant l'adoption des budgets de la Commune, avant de présenter et soumettre à la discussion, les grandes lignes des budgets 2009 qui seront adoptés lors de la séance du 16 mars prochain.

Quelques remarques :

- Jean-Noël RAFFNER indique que l'équipement informatique de la bibliothèque est à revoir ; le point sera fait avec Christel NOEL (le projet de budget permettra de faire face à ce genre de besoins)
- Concernant le projet d'augmentation des taxes locales, vérifier avec la Trésorerie s'il est possible de ne prévoir cette augmentation que sur les taxes d'habitation et foncier bâti ;
- Pour les investissements : il ne paraît pas opportun de refaire la toiture de l'ancien bâtiment de l'école primaire en 2009, tant que les questions d'accessibilité des bâtiments publics ne sont pas réglées ; en ce qui concerne les travaux éventuels sur les édifices culturels, le président du Conseil de Fabrique s'est engagé à transmettre à M. le Maire un programme pluriannuel de travaux.

### **3) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Aucune commission ne s'est réunie depuis le dernier conseil municipal.

### **4) COMMUNICATIONS DIVERSES**

#### **Recensement de la population**

L'INSEE nous a communiqué les chiffres relatifs à la population légale de la commune, tels qu'ils ressortent du nouveau recensement de la population. La nouvelle population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 est 2 136 habitants ; ce chiffre sera désormais actualisé tous les ans.

### **Conseil municipal – convocation par voie électronique**

La convocation des conseillers municipaux par voie électronique est autorisée par l'article L2121-10 du CGCT, la convocation pouvant être envoyée à une adresse électronique à la demande des conseillers intéressés. Jusqu'à présent, toutes les convocations aux réunions avaient déjà lieu de cette sorte, sauf la convocation aux séances du conseil municipal. Monsieur le Maire souhaite savoir qui ne désire pas recevoir les convocations au conseil municipal par voie électronique : MM. René BRUN et Frédéric PIERREVELCIN.

### **Elections européennes- dimanche 7 juin 2009**

Monsieur le Maire indique que l'élection des députés au Parlement Européen (mandat de 5 ans) aura lieu le dimanche 7 juin. Merci aux conseillers municipaux de réserver cette date pour la participation aux bureaux de vote.

### **SCOT - Journée « élus » le 27 mars 2009**

Les élus de toutes les communes constituant le syndicat mixte sont invités à participer à la réunion consacrée à l'élaboration du document d'orientations générales du SCOT (qui fixe les conditions d'application et de concrétisation de l'ensemble des idées du Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Un minimum de 6 élus par commune est souhaité (3 ateliers thématiques) ; sont intéressés : Jean-Marie MULLER, Clément LOING, Claude PIERREVELCIN, Tania MUSY, René BRUN et éventuellement Jean-Noël RAFFNER (à confirmer).

### **Commission fleurissement – décoration**

Melle Marie LITHARD avait été désignée comme responsable de cette commission. Du fait de sa non participation au travail du conseil municipal, M. le Maire demande à Mme Chantal PERRIN, qui l'accepte, de s'occuper de la commission « fleurissement – décorations ».

### **Carnaval des enfants – 28 février 2009**

Mme Charlotte GAUDEL informe les membres du conseil municipal que la Commune s'occupera cette année de l'organisation du carnaval des enfants, avec l'association « les P'tits Welches » ; pour la préparation du goûter, elle fait appel à quelques volontaires du conseil municipal. Elle regrette cependant que l'association qui s'en occupait ait décidé de ne plus le faire. Ce point sera évoqué lors de la réunion annuelle avec les associations qui aura lieu le 6 février prochain.

### Calendrier

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- mardi 10 février à 19 heures : réunion de travail du CM : bilan des réflexions sur l'accessibilité des bâtiments (à la salle des ventes)</li><li>- lundi 16 mars à 20 heures : Conseil Municipal : vote du budget</li></ul> |
|---|

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.*